

ÉVOLUTION DE L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ÉDUCATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Gratien MOKONZI BAMBANOTA,
Professeur à la
Faculté de Psychologie
et des Sciences
de l'Éducation
de l'Université
de Kisangani.
Coordonnateur
du Service de
Planification et
d'Évaluation en
Éducation.
gratien.mokonzi@
unikis.ac.cd/

Introduction

A l'instar des autres pays, la République démocratique du Congo (RD Congo) a adopté, le 25 septembre 2015, les Objectifs de Développement Durable (ODD). Au nombre de 17, ces objectifs constituent le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Occupant une place centrale dans ce Programme, l'ODD 4 préconise un enseignement de qualité pour tous, de l'enseignement pré-primaire au deuxième cycle de l'enseignement secondaire¹. Pour atteindre cet objectif et relever les défis de son système éducatif, la RD Congo a élaboré, en 2015, la Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation. Celle-ci vise à construire un système éducatif inclusif et de qualité, dont l'ambition est de contribuer efficacement au développement national, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active².

Quel bilan peut-on dresser de l'évolution de l'ODD 4 en RD Congo ? Quelles actions devrait mener le pays pour la réalisation de cet objectif d'ici 2030 ? Pour répondre à ces questions, nous allons successivement (i) résumer les principaux événements qui ont marqué le cheminement du système éducatif de la RD Congo depuis le début de ce millénaire, (ii) donner un bref aperçu de l'ODD 4, (iii) présenter l'évolution de cet objectif en RD Congo et (iv) suggérer ce qui pourrait être fait pour sa réalisation d'ici 2030.

-
- 1 UNESCO, *Rapport 2018 sur les données de l'ODD 4. Données pour promouvoir l'apprentissage : Résumé analytique*, Paris, UNESCO, 2018.
 - 2 RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, *Stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation 2016-2025*, Kinshasa, 2015.

1. Contexte éducatif de la RD Congo depuis 2006

Depuis la fin de la transition politique, en 2006³, plusieurs faits ont marqué le système éducatif de la RD Congo, notamment l'instauration de la gratuité de l'enseignement primaire, l'adoption d'une nouvelle loi-cadre de l'enseignement, l'élaboration de la stratégie sectorielle de l'éducation, l'accroissement du budget de l'éducation et la privatisation de l'enseignement.

Selon l'article 43 de la Constitution du 18 février 2006, « l'enseignement primaire est obligatoire et gratuit dans les établissements publics »⁴. Cette disposition est une avancée significative de la Constitution de 2006 par rapport aux constitutions antérieures, qui préconisaient l'obligation scolaire sans la fonder sur la gratuité. Elle permet à la RD Congo de construire l'un des piliers les plus importants de son système éducatif et de manifester sa volonté de relever les défis de l'Éducation Pour Tous »⁵.

Une première application de la gratuité de l'enseignement primaire a été amorcée en 2010. Elle a, malheureusement, été opérée dans la précipitation, sans planification rationnelle, si bien qu'elle n'a pas atteint les objectifs escomptés. En effet, c'est seulement le 30 août 2010 que le président Joseph Kabila avait instruit le Gouvernement à prendre toutes les dispositions requises pour rendre effective, dès la rentrée scolaire 2010-2011, la gratuité de l'enseignement primaire dans les établissements publics. C'était à une semaine de la rentrée scolaire ! En conséquence, les écoles avaient ouvert les portes, le 6 septembre 2010, sans avoir la même compréhension de la gratuité et sans savoir exactement ce qu'il fallait faire pour sa mise en œuvre⁶. Comme il fallait s'y attendre, cette première application de la gratuité de l'enseignement s'est soldée par un échec. D'aucuns ont estimé *qu'après la gratuité égale avant la gratuité*.

Une deuxième application de la gratuité de l'enseignement a été initiée au cours de l'année scolaire 2019-2020, sous le régime du président Félix Antoine Tshisekedi. Elle concerne l'éducation de base, c'est-à-dire les huit premières années de la scolarité. Mieux pensée qu'en 2010, cette nouvelle initiative n'est pas, pour autant, bien planifiée ; elle fait face à d'énormes défis, particulièrement ceux de l'insuffisance de l'offre et de la faible qualité de l'enseignement.

3 La transition politique est intervenue de 2003 à 2006 après sept années de rébellions dont les conséquences sont multiples, notamment la partition du pays, les déplacements des populations et des milliers des morts.

4 CABINET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, « Constitution de la République Démocratique du Congo », in *Journal Officiel de la République Démocratique du Congo* (Février 2011), n° spécial, p. 19.

5 Gratien MOKONZI BAMBANOTA, « Gratuité et qualité de l'enseignement primaire en République Démocratique du Congo », in *Congo-Afrique* (2012), n° 470, p. 784.

6 *Ibidem*, pp. 774-775.

Le contexte éducatif de la RD Congo est également marqué par la promulgation d'une nouvelle loi-cadre de l'enseignement, le 11 février 2014. Comparée à la loi-cadre du 22 septembre 1986, celle-ci tient compte de l'évolution politique et sociale du pays, des instruments juridiques internationaux ratifiés par la RD Congo et de l'évolution des systèmes de l'enseignement supérieur et universitaire, tel qu'exprimé par le processus de Bologne. Elle concerne aussi bien le secteur formel que le secteur non formel de l'éducation et vise la création des conditions de : (i) l'accès à l'éducation scolaire par tous et pour tous ; (ii) la formation des élites pour un développement harmonieux et durable et (iii) l'éradication de l'analphabétisme⁷.

L'adoption de la Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation est un autre fait qui caractérise le système éducatif de la RD Congo. Conçue en 2015, par les Ministères de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel, de l'Enseignement Supérieur et Universitaire et des Affaires Sociales, cette stratégie couvre la période de 2016 à 2025. Elle préconise «la construction d'un système éducatif inclusif et de qualité, contribuant efficacement au développement national, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active »⁸. La stratégie comprend, pour cela, trois axes principaux : (i) Promouvoir un système éducatif plus équitable, au service de la croissance et de l'emploi ; (ii) Créer les conditions d'un système éducatif de qualité et (iii) Instaurer une gouvernance transparente et efficace.

Le contexte éducatif de la RD Congo est aussi caractérisé par l'augmentation de la part du budget alloué à l'éducation. Alors qu'elle représentait moins de 1% vers les années 2000⁹, cette part a atteint 8,9% en 2010 et 20,6% en 2021.

Le contexte éducatif est, enfin, marqué par la privatisation de l'éducation. Bien qu'elle ait commencé à la fin des années 1980, suite à la dégradation de la qualité de la formation assurée par le secteur public, la privatisation de l'éducation s'est amplifiée depuis le début du 21^{ème} siècle. « Aussi, depuis une dizaine d'années, les écoles privées naissent-elles comme des champignons. Cette situation s'observe davantage en milieux urbains qu'en milieux ruraux. En conséquence, la participation du secteur privé, dans le développement de l'offre de l'éducation, est aujourd'hui très prononcée. La ville de Kinshasa en est une parfaite illustration. Le secteur privé y détient 71% d'écoles (du pré-primaire au secondaire) et accueille 59% d'élèves, soit la participation la plus élevée dans le pays »¹⁰. Le développement de la privatisation de l'éducation traduit, de l'avis de

7 CABINET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, Loi-cadre n°14/004 du 11 février 2014 de l'enseignement national, in *Journal Officiel de la République Démocratique du Congo* (Février 2014), n° spécial, pp. 1-64.

8 RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, *Op. cit.*, p. 9.

9 BANQUE CENTRALE DU CONGO, *Rapport annuel 2002*, Kinshasa, BCC, 2002.

10 Gratien MOKONZI BAMBANOTA, *Privatisation de l'éducation en République Démocratique du Congo. Cas de la ville de Kinshasa*, Kinshasa, OSISA, 2018, p. 15.

certaines observateurs, le désengagement de l'État et le manque de volonté politique d'assurer le droit à l'éducation.

2. De l'éducation pour tous au développement durable

L'année 1990 a marqué le lancement du mouvement en faveur d'une coopération internationale accrue en matière d'éducation par l'adoption de la Déclaration mondiale sur l'Éducation pour tous (EPT), à Jomtien (Thaïlande)¹¹. L'objectif général de cette déclaration était de créer des conditions d'un accès universel à l'éducation de base pour tous les enfants, jeunes et adultes avant la fin de la décennie 1990. Dix années après, le Forum mondial sur l'éducation, organisé à Dakar du 26 au 28 avril 2000, a dressé le bilan des réalisations faites au cours de la décennie de l'EPT (1990-1999). D'après ce forum, d'importants progrès avaient été accomplis dans beaucoup de pays mais aucun des objectifs de Jomtien n'avait été complètement réalisé¹². On pouvait encore dénombrer plus de deux tiers d'enfants âgés de moins de 6 ans qui n'avaient pas accès à l'éducation préscolaire, environ 113 millions d'enfants, dont 60 % de filles, privés de l'enseignement primaire et près de 880 millions d'adultes analphabètes¹³. « Ces chiffres sont une insulte à la dignité humaine et un déni du droit à l'éducation. Ils constituent des obstacles majeurs sur la voie de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation d'un développement durable »¹⁴.

Il fallait, par conséquent, donner un nouvel élan au mouvement de l'EPT. La dénomination de la déclaration de Dakar est, à ce propos, très significative : « *Cadre d'action de Dakar. L'Éducation pour tous : tenir nos engagements collectifs.* » Elle souligne l'exigence de l'action et la nécessité du respect des engagements pris par les 164 gouvernements qui ont pris part à ce forum. Pour les participants au Forum de Dakar, aucun pays qui prendrait un engagement sérieux en faveur de l'éducation de base ne devrait voir ses efforts contrariés par le manque de ressources¹⁵. Les engagements pris à Dakar consistent à réaliser, à l'horizon 2015, six objectifs qui intègrent les notions d'égalité de genre et d'éducation de qualité (voir encadré 1).

11 UNESCO, *Historique de l'éducation pour tous*. <https://fr.unesco.org/themes/education-2030-odd4/calendrier> (Consulté le 27/05/2021).

12 Josef MÜLLER, « Répondre aux besoins éducatifs fondamentaux – de qui ? », in *Éducation des adultes et développement* (2000), n° 55, pp. 29-60.

13 *Idem*.

14 UNESCO, *Cadre d'action de Dakar. L'Éducation pour tous : tenir nos engagements collectifs*, Paris, UNESCO.

15 *Ibidem*, p. 9.

Encadré 1. Objectifs du Cadre d'action de Dakar

1. Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés ;
2. Faire en sorte que d'ici 2015 tous les enfants, notamment les filles et les enfants en difficulté ou issus de minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme ;
3. Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition des connaissances ainsi que des compétences nécessaires dans la vie courante ;
4. Améliorer de 50% les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente ;
5. Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine d'ici à 2015 en veillant notamment à assurer aux filles l'accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite ;
6. Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation et garantir son excellence de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables – notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture, le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante.

Source : UNESCO, *Cadre d'action de Dakar. L'Éducation pour tous : tenir nos engagements collectifs*, Paris, UNESCO, 2000, p. 8.

Face aux paradoxes qui ont marqué la fin du 20^{ème} siècle¹⁶ et aux défis¹⁷ annoncés par le 21^{ème} siècle, le sommet du millénaire, organisé à New York, du 6 au 8 septembre 2000, a adopté les huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). L'objectif 2 du cadre d'action de Dakar, à savoir assurer un enseignement primaire obligatoire, gratuit et de qualité à tous les enfants, a également été repris comme l'OMD 2 (voir encadré 2).

¹⁶ Pour l'Institut International de Planification de l'Éducation (*Plan à moyen terme 2002-2007*, Paris, UNESCO, 2000), la fin du 20^{ème} siècle a été caractérisée par plusieurs paradoxes : en même temps que les richesses se sont accrues, la pauvreté s'est amplifiée, les connaissances ont évolué de manière spectaculaire sans que l'ignorance se réduise pour autant, les moyens d'assurer l'éducation à tous se sont améliorés mais l'éducation pour tous demeure plus un rêve qu'une réalité.

¹⁷ Parmi ces défis il y a notamment la démographie galopante caractérisée par une forte urbanisation et une intense migration internationale, le processus de mondialisation et le progrès spectaculaire du savoir.

Encadré 2. Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)

- OMD 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim
- OMD 2 : Assurer une éducation primaire pour tous
- OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans
- OMD 5 : Améliorer la santé maternelle
- OMD 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies
- OMD 7 : Assurer un environnement durable
- OMD 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Source : ORGANISATION DES NATIONS UNIES, *Objectifs du Millénaire pour le développement. Rapport 2015*, New-York, Organisation des Nations Unies, 2015, pp. 4-7.

L'année 2015 a été celle du bilan de l'EPT et de l'OMD 2. Pour cela, la communauté internationale s'est retrouvée à Incheon (Corée du Sud) en mai 2015. Elle a souligné, à cette occasion, que l'EPT et l'OMD 2 ont permis des avancées significatives, mais que bon nombre de cibles, comme l'accès universel à l'enseignement primaire, n'ont pas été atteintes¹⁸. En effet, le taux net de scolarisation à l'enseignement primaire est passé de 83%, en 2000, à 91%, en 2015, le nombre d'enfants non scolarisés au primaire a chuté de 100 millions, en 2000, à 57 millions, en 2015, et le taux d'alphabétisation des jeunes de 15 à 24 ans a augmenté de 83% à 91% entre 1990 et 2015¹⁹. Plus réduits qu'en 2000, les écarts d'alphabétisation entre les hommes et les femmes n'ont pas pourtant disparu en 2015. Par ailleurs, les enfants des ménages les plus pauvres dans les régions en développement courraient quatre fois plus de risques de ne pas être scolarisés que ceux des ménages les plus riches²⁰. C'est pourquoi l'éducation a été retenue comme l'un des 17 objectifs (ODD 4) de développement durable adoptés le 25 septembre 2015, au cours du Sommet des Nations Unies sur le développement durable, organisé à New York du 25 au 27 septembre (voir encadré 3).

18 UNESCO, *Déclaration d'Incheon et Cadre d'action pour la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie*, Paris, UNESCO, 2016.

19 ORGANISATION DES NATIONS UNIES, *Objectifs du Millénaire pour le développement. Rapport 2015*, New-York, Organisation des Nations Unies, 2015.

20 *Ibidem*, p. 21.

Encadré 3. Objectifs de développement durable

Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables

Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Source : Patrick CARON et Jean-Marc CHATAIGNER, *Un défi pour la planète : Les objectifs de développement durable*. Institut de Recherche pour le Développement, 2017, pp. 13-14.

3. Objectif de développement durable 4 (ODD 4)

L'ODD 4 vise à assurer une éducation inclusive et équitable de qualité et à promouvoir des possibilités d'apprentissage pour tous tout au long de la vie. Plus qu'un objectif, il constitue tout un programme, accompagné de 7 cibles différentes (voir tableau 1).

Tableau 1. Cibles de l'ODD 4

Code cible	Libellé
4.1	D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile
4.2.	D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire
4.3.	D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable
4.4.	D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat
4.5.	D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle
4.6.	D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter
4.7	D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable

Source : UNESCO, *Déclaration d'Incheon et Cadre d'action pour la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie*, Paris, UNESCO, 2016, p. 20.

Bien qu'il soit le prolongement de l'OMD 2 et de l'EPT, l'ODD 4 se distingue de ces programmes antérieurs au niveau de la portée, de la couverture géographique et des domaines d'intérêt politiques²¹. Alors que l'OMD 2 était focalisé sur la petite enfance et l'accès à l'enseignement primaire, l'EPT avait une portée plus vaste, visant à répondre aux besoins d'apprentissage aussi bien des enfants, des jeunes que des adultes (voir tableau 2). Néanmoins, l'ambition de l'EPT consistant à assurer le droit à l'éducation pour tous n'a pas été réalisée à l'échéance de 2015. C'est pourquoi, « l'ODD 4 vise à compléter le programme inachevé de l'EPT, en faisant encore plus, avec l'engagement de tous les pays d'assurer la possibilité d'accéder à égalité à des opportunités d'apprentissage de qualité à tous les niveaux de l'éducation, dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie »²².

Du point de vue de la couverture géographique, puisqu'il était limité à l'accès et à l'achèvement de l'éducation de base, l'OMD 2 concernait uniquement les pays du Sud, à faible revenu et les pays affectés par les

21 UNESCO, *Comprendre l'objectif de développement durable 4*, Paris, UNESCO, 2017.

22 *Ibidem*, p. 9.

conflits. Par contre, même si elle a été initialement conçue comme un programme universel, dans le but d'assurer une éducation de base de qualité dans tous les pays, l'EPT était, en pratique, axée sur les pays à plus forte proportion d'enfants non scolarisés. À l'inverse de l'EPT, l'ODD 4 est, par définition, un programme universel applicable à tous les pays, du Nord comme du Sud²³.

Tableau 2. Comparaison des programmes mondiaux pour l'éducation : OMD2, EPT et ODD4

	OMD2	EPT	ODD 4
Portée	Éducation primaire (enfants)	Éducation de base (enfants, jeunes et adultes)	Éducation de base ; Éducation/ Formation post-fondamentales ; Perspective d'apprentissage tout au long de la vie
Couverture géographique	Pays à faible revenu Pays touchés par les conflits	Malgré l'intention universelle, l'accent a été mis en pratique sur les pays à faible revenu	Programme universel pour tous les pays, sans distinction de niveau de revenu/stade de développement
Domaines d'intérêt politique	Accès à l'éducation primaire pour tous et achèvement du cycle correspondant	Accès pour tous à l'éducation de base	Accès pour tous à l'éducation de base ; + Équité dans l'accès à l'éducation et à la formation post-fondamentales + Pertinence de l'apprentissage pour le travail et pour la citoyenneté mondiale

Source : UNESCO, *Comprendre l'Objectif de développement durable 4*, Paris, UNESCO, 2017, p. 10.

Quant aux domaines d'intérêts politiques, l'OMD 2 portait uniquement sur l'accès et l'achèvement de l'enseignement primaire alors que l'EPT était centrée sur l'accès à une éducation de qualité de base à tous les enfants, jeunes et adultes. « Cela englobait l'éducation et la protection de la petite enfance, l'éducation primaire et secondaire, ainsi que l'alphabétisation des jeunes et des adultes et les compétences pour la vie courante. L'ODD 4 poursuit et élargit l'optique de l'EPT concernant l'éducation de base de qualité pour tous, avec un accès équitable à l'éducation et à la formation post-fondamentales pour les jeunes et les adultes par le biais d'un accès équitable à des possibilités d'apprentissage appropriées. L'autre nouveauté de l'ODD 4 a trait à la pertinence des résultats d'apprentissage tant pour le monde du travail que pour la vie civique, dans un monde globalisé et interconnecté »²⁴.

²³ *Ibidem*.

²⁴ *Ibidem*, p. 11.

4. Évolution des cibles de l'ODD4 en RD Congo

4.1. Évolution des enseignements primaire et secondaire universels

Suivant la première cible de l'ODD 4, chaque pays devrait faire en sorte que tous les enfants fréquentent l'école primaire et l'école secondaire au plus tard en 2030. La RD Congo peut-elle atteindre cette cible ? Il n'est pas aisé de répondre à cette question, les données indispensables pour effectuer des analyses requises n'étant pas toutes disponibles et celles qui le sont varient suivant les sources. D'après les données collectées par la Cellule Technique pour les Statistiques de l'Éducation²⁵, la scolarisation primaire est actuellement quasi-universelle, le taux brut de scolarisation étant de plus de 100%. Cependant, selon l'enquête nationale sur la situation des enfants en dehors de l'école²⁶, 26,7% d'enfants scolarisables au niveau du primaire étaient en dehors de l'école en 2012, soit 3 509 251. Ce taux est resté pratiquement le même en 2019 et représente 3 456 987 enfants âgés de 6 à 11 ans²⁷. Si la même tendance se poursuit après 2019, la RD Congo ne pourra pas réaliser la scolarisation primaire universelle, mais ne sera pas loin de l'atteindre en 2030.

Si la scolarisation primaire universelle peut être accessible d'ici 2030, tel n'est pas le cas de la scolarisation secondaire universelle. En effet, la RD Congo comptait environ 6 558 112 enfants et adolescents non scolarisés au niveau du secondaire en 2017, soit 52,2% de la population scolarisable²⁸. Au cas où les tendances enregistrées de 2010 à 2017 se maintiendraient dans le temps, l'ampleur de la non scolarisation va chuter à 43,4%, en 2025, et 38,7%, en 2030 (voir figure 2). La proportion des filles non scolarisées au secondaire sera supérieure (46,8%) à celle des garçons (30,4%). En dépit de la réduction du taux de déscolarisation, le nombre d'enfants et adolescents en dehors de l'école secondaire avoisinera 7 714 690 en 2030. D'après la figure 2, la proportion des filles non scolarisées au secondaire (46,8%) sera supérieure à celle des garçons (30,4%).

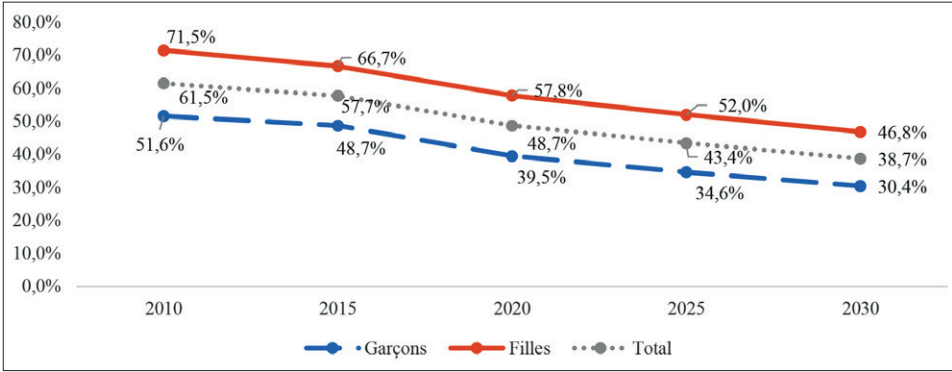
25 CELLULE TECHNIQUE POUR LES STATISTIQUES DE L'ÉDUCATION, *Annuaire statistique de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, année scolaire 2017-2018*. Kinshasa, Ministère de l'EPSP, 2019.

26 INSTITUT SUPERIEUR DES SCIENCES DE LA POPULATION DE L'UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU, *Rapport de l'enquête nationale sur les enfants et adolescents en dehors de l'école*, Kinshasa, UNESCO-UKAID-UNICEF, 2013.

27 GLOBAL PARTNERSHIP FOR EDUCATION, *L'éducation en République démocratique du Congo*. <https://www.globalpartnership.org/fr/where-we-work/democratic-republic-of-congo>, 2020 (Consulté le 30 Juin 2021).

28 CELLULE TECHNIQUE POUR LES STATISTIQUES DE L'ÉDUCATION, *Op. cit.*

Figure 2. Évolution du taux des enfants et adolescents non solarisés à l'école secondaire de 2010 à 2030



4.2. Involution de l'achèvement des enseignements primaire et secondaire

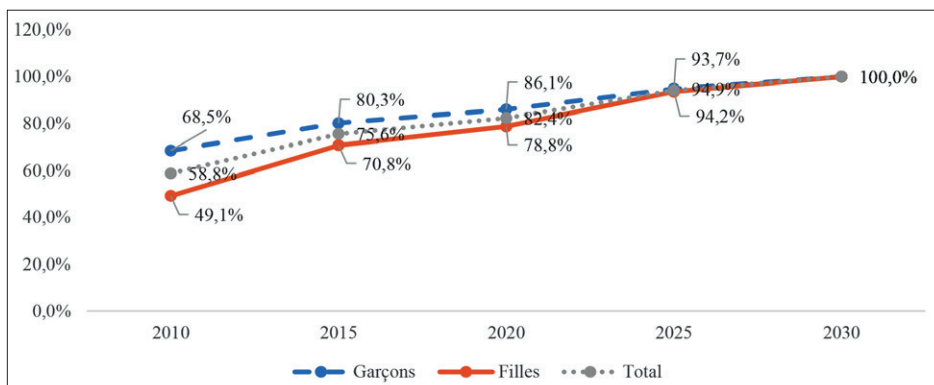
Scolariser les enfants ne suffit pas : l'ODD 4 prescrit aussi que tous les enfants achèvent leur scolarité²⁹. À ce sujet, le taux d'achèvement de l'enseignement primaire est passé de 59%, en 2010, à 75%, en 2017, soit une hausse de 16% (voir tableau3). L'accroissement du taux d'achèvement au cours de cette période a été plus important pour les filles (soit 20%) que pour les garçons (soit 11%)³⁰. Si cette tendance se poursuit après 2019, l'écart entre les garçons et les filles disparaîtra en 2025, tandis que les enfants âgés de 11 ans seront tous en sixième année primaire en 2030 (voir tableau 3 et figure 3).

Tableau 3. Évolution du taux d'achèvement de l'enseignement primaire et secondaire

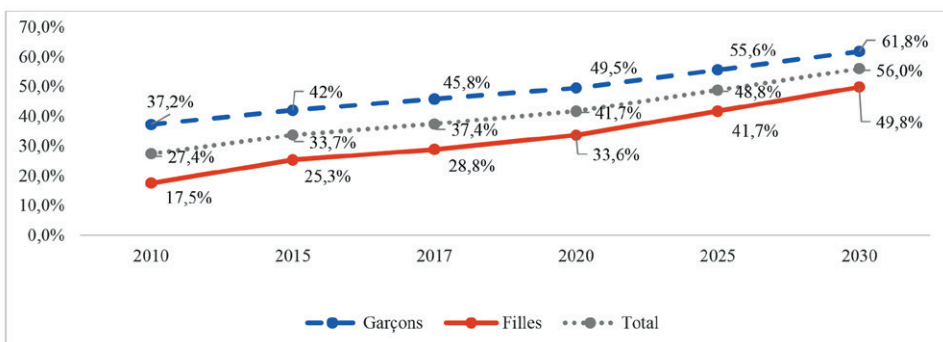
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2020	2025	2030
Enseignement primaire											
G	68,5%	73,8%	70,6%	76,0%	79,8%	80,3%	80,8%	80,8%	86,1%	94,9	100%
F	49,1%	54,7%	57,1%	62,2%	71,6%	70,8%	69,9%	69,9%	78,8%	93,7	100%
TOT	58,8%	64,2%	63,8%	69,1%	75,8%	75,6%	75,3%	75,3%	82,4%	94,2	100%
Enseignement secondaire											
G	37,2%	37,2%	35,2%	37,3%	38,2%	42,0%	45,8%	45,8%	49,5%	55,6%	61,8%
F	17,5%	17,5%	18,0%	20,6%	21,8%	25,3%	28,8%	28,8%	33,6%	41,7%	49,8%
TOT	27,4%	27,4%	26,6%	29,0%	30,0%	33,7%	37,4%	37,4%	41,7%	48,8%	56,0%

29 UNESCO, *Respecter les engagements. Les pays sont-ils en bonne voie d'atteindre l'ODD 4 ?* Paris, UNESCO, 2019.

30 Ce résultat s'explique par le fait qu'en 2010 le taux d'achèvement plus faible pour les filles que pour les garçons.

Figure 3. Évolution du taux d'achèvement de l'enseignement primaire

C'est au secondaire que le taux d'achèvement est très faible. Il a évolué de 27,4%, en 2010, à 37,4% en 2017 et sera de 56% en 2030 (voir tableau 3 et figure 4). L'écart entre les filles et les garçons se maintiendra en 2030 (soit 49,8% pour les filles contre 61,8% pour les garçons). Autrement dit, seulement 81 filles pour 100 garçons achèveront les études secondaires en 2030.

Figure 4. Évolution du taux d'achèvement de l'enseignement secondaire

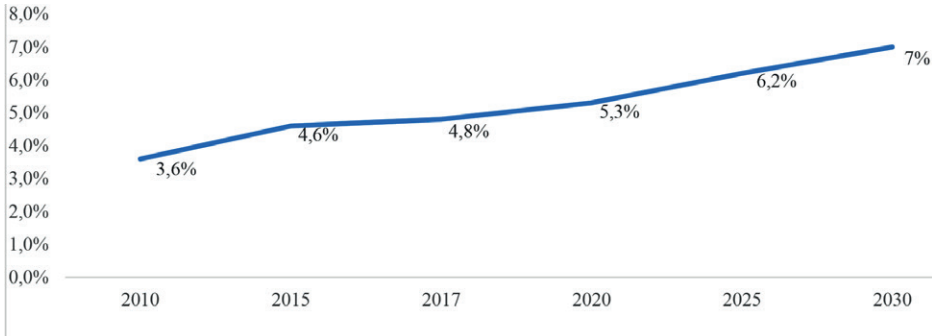
4.3. Accès aux programmes d'éducation de la petite enfance

L'ODD 4 préconise l'augmentation du pourcentage d'enfants de moins de cinq ans dont la santé, l'apprentissage et le bien-être psychosocial sont en bonne voie de développement³¹. Il recommande que ces enfants développent des compétences requises pour l'apprentissage ultérieur de la lecture et des mathématiques. Cela n'est possible que s'ils évoluent dans un environnement familial stimulant et s'ils accèdent aux programmes d'éducation de la petite enfance. Les données disponibles, à partir des annuaires statistiques produits par la Cellule Technique pour les Statistiques de l'Éducation, permettent d'estimer et de suivre l'évolution de la participation aux programmes d'éducation de la petite enfance. L'analyse

31 UNESCO, *Respecter les engagements. Les pays sont-ils en bonne voie d'atteindre l'ODD 4 ?* Paris, UNESCO, 2019.

de ces données indique que le taux brut de scolarisation au pré-primaire varie de 3,6% à 4,8%, de 2010 à 2017. Si cette évolution se maintient au cours des années suivantes, la participation au programme de la petite enfance n'excèdera pas 7% en 2030 (voir figure 5).

Figure 5. Évolution du taux brut de scolarisation à l'enseignement pré-primaire



4.4. Alphabétisme des adultes

Suivant l'ODD 4, chaque pays devrait veiller à ce que, d'ici 2030, tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes sachent lire, écrire et compter. Pourtant, cette cible vise à détourner l'attention sur la dichotomie traditionnelle entre alphabétisme et analphabétisme. Par ailleurs, les outils de mesure des compétences en alphabétisme et en calculs fonctionnels ne sont pas encore disponibles, si bien que les données fournies par la plupart des pays se limitent à l'alphabétisme des jeunes et des adultes sur les taux classiques d'alphabétisme³².

Le taux d'alphabétisme peut être calculé pour la population âgée de : (i) 15 à 24 ans, (ii) 15 ans et plus, (iii) 25 à 64 ans et (iv) 65 ans et plus. Les données fournies par la RD Congo pour ces catégories concernent uniquement les années 2012 et 2016. Elles nous ont permis d'estimer les données de 2013 à 2015 et de projeter celles de 2017 à 2030 (voir tableau 4).

Tableau 4. Évolution du taux d'alphabétisme

	2012	2013	2014	2015	2016	2020	2025	2030
Total de jeunes de 15-24 ans	83,6%	83,9%	84,3%	84,6%	85,0%	85,0%	85,0%	85,0%
Jeunes filles de 15-24 ans	76,7%	77,4%	78,2%	79,0%	79,7%	79,7%	79,8%	79,8%
Jeunes garçons de 15-24 ans	91,0%	91,0%	91,0%	91,0%	91,0%	91,0%	91,0%	91,0%
Total adultes de 15 ans et plus	75,0%	75,5%	76,0%	76,5%	77,0%	77,1%	77,1%	77,1%
Femmes adultes de 15 ans et plus	62,9%	63,8%	64,7%	65,6%	66,5%	66,5%	66,6%	66,6%
Hommes adultes de 15 ans et plus	87,9%	88,1%	88,2%	88,4%	88,5%	88,5%	88,5%	88,5%
Total adultes de 25-64 ans	72,7%	73,3%	73,9%	74,5%	75,1%	75,1%	75,1%	75,2%

32 UNESCO, *Respecter les engagements. Les pays sont-ils en bonne voie d'atteindre l'ODD 4 ?* Paris, UNESCO, 2019.

Femmes adultes de 25-64 ans	59,1%	60,0%	60,9%	61,8%	62,7%	62,8%	62,8%	62,8%
Hommes adultes de 25-64 ans	87,3%	87,5%	87,7%	88,0%	88,2%	88,2%	88,2%	88,2%
Total vieux de 65 ans et plus	47,8%	47,9%	47,9%	47,9%	48,0%	48,0%	48,0%	48,0%
Vieilles de 65 ans et plus	20,8%	21,4%	22,1%	22,7%	23,3%	23,3%	23,4%	23,4%
Vieux de 65 ans et plus	75,6%	75,7%	75,8%	75,9%	76,0%	76,0%	76,0%	76,0%

D'après le tableau 4, l'analphabétisme ne sera pas éradiqué en RD Congo d'ici 2030, si les tendances observées de 2012 à 2016 persistent. En effet, le taux d'alphabétisme a faiblement évolué au cours de cette période pour toutes les catégories de la population concernées par cette cible. Seule la catégorie de jeunes garçons de 15 à 24 ans connaîtra un taux d'alphabétisme supérieur à 90%. L'analphabétisme va affecter plus les femmes que les hommes.

4.5. Qualification des enseignants

Il n'y a pas d'enseignement de qualité sans enseignants de qualité. C'est pourquoi l'ODD 4 préconise l'accroissement de l'offre d'enseignants qualifiés d'ici 2030. L'indicateur mondial conçu pour suivre cette cible est le pourcentage d'enseignants qui ont reçu les formations minimales requises pour l'enseignement à un niveau pertinent dans un pays donné³³. Malheureusement, en dehors du diplôme, les annuaires statistiques produits par la Cellule Technique pour les Statistiques de l'Éducation ne fournissent pas de renseignements sur les types de formation reçue par les enseignants. Aussi l'évolution de la proportion des enseignants qualifiés est-elle examinée dans cette étude uniquement sur la base du diplôme. À ce propos, selon la législation scolaire congolaise³⁴, sont habilités à enseigner au niveau de l'école primaire, les enseignants détenteurs du diplôme de quatrième année ou de sixième année secondaire. Ne peuvent enseigner au secondaire que les diplômés d'au moins trois années d'études universitaires. Il s'avère à cet égard que la proportion d'enseignants qualifiés est plus élevée au primaire qu'au secondaire (voir tableau 5 et figure 6). Cependant, cette proportion a chuté au primaire de 94,1%, en 2010, à 91,9%, en 2017. Si cette tendance se reproduit dans l'avenir, la proportion d'enseignants qualifiés sera seulement de 68% au primaire et n'atteindra pas 35% au secondaire en 2030.

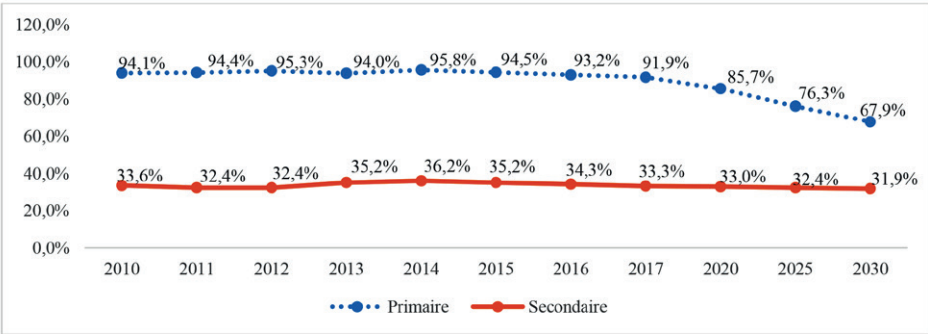
33 UNESCO, *Respecter les engagements. Les pays sont-ils en bonne voie d'atteindre l'ODD 4 ?* Paris, UNESCO, 2019.

34 MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET PROFESSIONNEL, *Recueil de directives et instructions officielles*, Kinshasa, ELISCO, 2011.

Tableau 5. Évolution de la proportion d’enseignants qualifiés

Cycle	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2020	2025	2030
Primaire	94,1%	94,4%	95,3%	94%	95,8%	94,5%	93,2%	91,9%	85,7%	76,3%	67,9%
Secondaire	33,6%	32,4%	32,4%	35,2%	36,2%	35,2%	34,3%	33,3%	33,0%	32,4%	31,9%

Figure 6. Évolution de la proportion d’enseignants qualifiés



Conclusion

Cette étude montre qu’en dehors de la scolarisation primaire universelle, les autres cibles de l’ODD 4 ne seront pas atteintes en RD Congo d’ici 2030, à moins que des actions de grande envergure soient amorcées urgemment. En effet, près de 8 millions d’enfants en âge de l’école secondaire ne seront pas scolarisés en 2030. Pour résorber cette population, il va falloir, d’une part, construire de nouvelles écoles afin d’accroître l’offre de l’éducation et, d’autre part, étendre la gratuité au second cycle de l’enseignement secondaire. Car, la carte scolaire actuelle indique l’existence de plusieurs zones dépourvues d’écoles secondaires, particulièrement en milieu rural. C’est pourquoi le taux de transition du primaire au secondaire est d’environ 68%. L’extension de la gratuité au second cycle de l’enseignement secondaire aura certainement un effet significatif sur la fréquentation scolaire.

Cette étude révèle également que la RD Congo va enregistrer, en 2030, un faible taux d’achèvement de l’enseignement secondaire (soit 56%). Ce résultat exprime une faible efficacité interne du système éducatif de la RD Congo. Pour accroître le taux d’achèvement de l’enseignement secondaire, il va falloir, aussitôt que possible, mettre en œuvre des stratégies de réduction des abandons et des redoublements.

La cible de l’ODD 4 dont la RD Congo s’éloigne le plus est celle de la participation aux programmes d’éducation de la petite enfance, dont le taux ne pourra excéder 7% d’ici 2030. Il ne peut en être autrement, la fréquentation de l’enseignement maternel n’étant ni obligatoire, ni gratuite et ce sous-secteur du système éducatif étant essentiellement organisé par

les acteurs privés. L'amélioration de l'accès aux programmes d'éducation de la petite enfance peut être assurée seulement si l'offre publique devient prépondérante et si l'obligation scolaire est instaurée à partir de l'âge de 5 ans. On ne le dira jamais assez, la fréquentation de l'enseignement maternel est un facteur de réussite pour l'enseignement primaire et il existe une corrélation entre le nombre d'années passées dans l'éducation préscolaire et les résultats scolaires ultérieurs. L'accroissement de l'offre publique de l'enseignement préscolaire peut provenir dans un premier temps de la création de la section maternelle dans chaque établissement public d'enseignement primaire, sinon pour tous, du moins pour les enfants âgés de 5 ans. Certes, la RD Congo a déjà préconisé cette mesure dans la stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation, mais il reste que celle-ci devienne effective dans les écoles.

Un effort important devra également être fourni au niveau de la formation des enseignants, particulièrement pour l'enseignement secondaire. En effet, au lieu d'augmenter, le taux de qualification des enseignants diminue au fil du temps. En outre, l'analyse approfondie du corps enseignant montre qu'on y trouve aussi bien des professionnels que des personnes non formées pour le métier d'enseignant. Comme nous l'avons écrit antérieurement, « à cause du chômage qui frappe la plupart des diplômés de l'école congolaise, qu'ils soient du secondaire ou de l'université, d'aucuns considèrent l'enseignement comme une carrière transit, une sorte de salle d'attente »³⁵. Cette situation ne peut changer que si le Gouvernement améliore les conditions de vie des enseignants et s'il met en place des mécanismes d'incitation pour attirer de bons candidats à ces écoles (gratuité de l'enseignement, bourses d'études pour les bons candidats, etc.), tel que préconisé dans la stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation.

Enfin, la RD Congo ne saura pas éradiquer l'analphabétisme des adultes d'ici 2030. Si elle veut que tous les jeunes et qu'une proportion considérable d'adultes sachent lire, écrire et compter, elle doit développer des actions concrètes pour rendre effective sa volonté d'améliorer l'alphabétisation, telle qu'exprimée dans la constitution et dans la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation. Ces actions consistent à impliquer le secteur public dans l'organisation de l'offre de l'alphabétisation, à assurer la formation des alphabétiseurs, à organiser des campagnes d'alphabétisation de grande envergure, à subventionner les centres d'alphabétisation et à prendre en charge la rémunération des alphabétiseurs. Sans de telles actions, le taux d'analphabétisme risque de s'affaiblir davantage dans l'avenir.

L'application des stratégies suggérées dans cette étude, pour l'atteinte de différentes cibles de l'ODD 4, va nécessiter un accroissement important du budget de l'éducation ; sinon l'ODD 4 ne sera pas réalisé en RD Congo, même longtemps après 2030. ■

35 Gratien Mokonzi BAMBANOTA, *De l'école de la médiocrité à l'école de l'excellence au Congo-Kinshasa*, Paris, l'Harmattan, 2009, pp. 84-85.